



Actionnaire demissionnaire non concurrence sarl

Par lilo, le **16/12/2009** à **14:32**

Bonjour, Je viens de démissionner de mon poste de cogérant de SARL (50/50 2 cogérants) mais je reste actionnaire à 50% car mon associé me fait des difficultés pour signer la cessation de mes parts (je lui ai proposé un pacte d'associé pour conserver ma clientèle et il me rétribue la moitié du capital ??) Je suis en train de remonter une Sarl à associé unique avec la même activité afin de pouvoir retravailler, je n'ai pas de clause de non concurrence dans les statuts, peut il me créer des problèmes par rapport à ma clientèle si je retravaille avec celle ci ? Par avance merci pour votre réponse, cordialement.